

# les Habitants du Fief et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré"

Extrait (Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)<sup>1</sup>

Du 12 novembre 1794

## André Buton. —24

André Buton laboureur demeurant au Fief en cette paroisse a déclaré avoir fourny pour la subsistance de la troupe la quantité de

- 28 boisseaux de bleds froment à 6<sup>l</sup> le boisseau fait la somme de cent soixante-huit livres,
- puis vingt un boisseaux de seigle à 4<sup>l</sup> le boisseau fait quatre-vingt-quatre livres,
- et sept boisseaux de mil à 3<sup>l</sup> le boisseau fait 21<sup>l</sup>,

le total des dits bleds se monte à la somme de deux cent soixante-treize livres sur quoi déduit treize livres treize sols pour ving<sup>te</sup> pour mesures reste deux cent cinquante-neuf livres sept sols

ci .....259<sup>l</sup> 7<sup>s</sup>

de laquelle somme suivant les sommations des 18 juin 1793 et 9 juin 1794, signé Demello, Favereau et Arnaud membre ; il a été au dit Buton délivré ce jour un bon<sup>2</sup>

*E. M. : Reçu le présent bon ce jour 14 mars 1795, André Buton*

Du 25 novembre 1794

## André Buton. —93

André Uuton laboureur demeurant au fief en cette paroisse a déclaré avoir fournis pour l'armée de M<sup>f</sup> le général Charette et à celle de M<sup>f</sup> Drlaunay suivant les reconnaissances qu'il a représenté au conseil, en datte des 13 juin 1793, 30 juillet, 3 octobre et 23 novembre 1794 signée Favereau, Raynard, Arnaud, Rousseau commissaire, Gaule commandant de la cavalerie, Gilardeau et Rousseau

- quatre bœufs estimés contradictoirement la somme de 1490<sup>l</sup>,
- un cheval estimé 180<sup>l</sup>,
- et deux boisseaux de meture montant déduit les mezures à 7<sup>l</sup> 12<sup>s</sup>.

Le total des livraisons cy dessus revenant à la somme de seize cent soixante dix-sept livres douze sols de laquelle on a délivré un bon

ci .....1677<sup>l</sup> 12<sup>s</sup>

*E. M. : Délivré le présent bon ce jour 4 mars 1795 ; Favereau*

---

<sup>1</sup> Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans [les rapports du notaire André-Philippe Daniau](#), qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7<sup>e</sup> (8 mai et 15 septembre 1799).

<sup>2</sup> Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place [une demande avec justificatifs](#) pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruiné par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.

**Marie Charier. —94**

Marie Charier veuve de Jean Buton laboureur demeurant au Fief en cette paroisse a déclaré quelle et son feu mari ont fournis pour l'armée du général Charette, et celle du sieur Joly et de Mr Delaunay suivant les reconnaissances, qu'elle a représenté au conseil en date des 13 juin et 21 juillet 1793, 12 juin et 30 juillet 1794 signées Favereau, Arnaud, Demello, et Rousseau commissaire

- deux bœufs estimés contradictoirement 680<sup>l</sup>,
- plus 7 boisseaux de froment à 6<sup>l</sup>,
- dix-sept et demi de méture à 4<sup>l</sup>,
- et 7 de seigle a 4<sup>l</sup> montant ledit bleds déduit les mesures à la somme de 133<sup>l</sup>.

Le total des dites livraisons revenant à seize cent soixante-dix-sept livres douze sols de laquelle somme on a délivré à la dite Charier un bon

ci .....813<sup>l</sup>

*E. M. : Reçu le présent bon ce jour 14 mars 1795, André Buton*

*Du 12 mars 1795*

**Jean Buton. —261**

Jean Buton demeurant au Fief en cette paroisse a fourni à l'armée de Monsieur le Général Charette suivant reconnaissance du 10 décembre dernier signée Potier,

- deux bœufs estimés contradictoirement la somme de trois cent vingt livres,

dont il lui a été cejnurdhu\ délivré un bon

ci .....320<sup>l</sup>

*E. M. : Retiré le présent bon pour remettre à mon fils, le 14 septembre 1795 ; André Buton*

*Du 23 mars 1795*

**André Buton. —289**

André Buton du Fief de cette paroisse a fourni tant pour le besoin du quartier général que pour la division des Sables-d'Olonne suivant les reconnaissances qu'il nous a représenté en date des 8 janvier et 7 février derniers et autre de Monsieur Allard sans date signée Favereau et Gillardeau et Allard

- trois petites chartées de foin que nous avons estimés la somme de 30<sup>l</sup>,

de laquelle somme nous lui avons ce jour délivré un bon

ci .....30<sup>l</sup>

*E. M. : Retiré le présent bon le 14 septembre 1795 ; André Buton*